



KINNEAR'S MILLS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 15 décembre 2025, à 19 h 00, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #4 - Nathalie Sheinck
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absent:

Siège #1 - Robert Sanfaçon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Carl Dubois. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-189

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2026

3.2 - Délibérations et période de questions

3.3 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

3.4 - Programme triennal d'immobilisations 2026

3.5 - Distribution du budget et du programme triennal d'immobilisations

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2026

Le maire présente le budget pour l'année 2026.

3.2 - Délibérations et période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-12-190

3.3 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le budget présenté pour l'exercice financier 2026 soit adopté tel que présenté:

Secteur	2026
Administration générale	457 244 \$
Sécurité publique	132 046 \$
Transport	513 538 \$
Hygiène du milieu	55 430 \$
Santé et bien-être	5 346 \$
Aménagement, urbanisme	48 789 \$
Loisirs et culture	173 593 \$
Frais de financement	84 630 \$
Affectations	17 520 \$
Total	1 488 136 \$

ADOPTÉE

2025-12-191

3.4 - Programme triennal d'immobilisations 2026

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le programme triennal suivant:

2026	Source de financement	Part subvention	Part municipalité	Coût total
Remplacement de ponceaux (Rang 13)	Aide financière PAVL (en att.)	1 711 334 \$	279 509 \$	1 990 843 \$
Réfection du bureau municipal (Phase 2)	Aide financière PRACIM (en att.)	120 000 \$	80 000 \$	200 000 \$
Réfection de ponceau chemin Craig	Aide financière TECQ	120 000 \$	- \$	120 000 \$
2027	Source de financement	Part subvention	Part municipalité	Coût total
Creusage et profilage des fossés	Budget de fonctionnement	- \$	25 000 \$	25 000 \$
Couche d'usure de pavage sur le chemin de Kinnear's Mills	Aide financière (en att.)	1 020 000 \$	(Regl. D'emprunt et/ou Surplus)	1 200 000 \$
2028	Source de financement	Part subvention	Part municipalité	Coût total
Remplacement des ponceaux et rechargement Rang 12	Aide financière PAVL (en att.)	820 388 \$	205 097 \$	1 025 485 \$

ADOPTÉE

2025-12-192

3.5 - Distribution du budget et du programme triennal d'immobilisations

SUR LA PROPOSITION DE: M. Stéphane Guay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la directrice générale soit autorisée à publier le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation dans le journal municipal, en conformité avec l'article 957 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2025-12-193

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 13.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».